

Archives départementales de Seine-et-Marne

ACTION ÉDUCATIVE

FORMATION SUPÉRIEURE : UNE CONVENTION INÉDITE AVEC LE BTS "COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL"



C'est une première : de futurs professionnels du secteur juridique et notarial seront chaque année accueillis aux Archives départementales pour en découvrir les missions et les documents dans le cadre de leur formation.


Créé le: 20/05/2022

Après une première expérience concluante en 2021 avec les étudiants de première et deuxième année du **BTS " Collaborateur Juriste Notarial" (CJN)**, le **Lycée François Couperin de Fontainebleau** qui dispense cette formation a **signé une convention pédagogique de 5 ans avec le Département de Seine-et-Marne et les Archives départementales** pour inclure la découverte des archives dans le parcours de chaque promotion d'étudiants - futurs utilisateurs des documents.

Parmi les fonds des Archives départementales, les **archives des études notariales** – toujours en accroissement – **représentent environ 6 km linéaires de documents** publics (minutes et répertoires chronologiques de plus de 75 ans) et privés (dossiers clients, documents administratifs liés au fonctionnement de l'étude, etc.) **de 105 offices en Seine-et-Marne.**

Cet acte renforce les liens avec les établissements de l'Enseignement supérieur. Il valorise également ce type de partenariat auprès du réseau national des services d'archives et des formations de BTS similaires, représentant environ 77 établissements en France (chiffres ONISEP 2021).

LE BTS "COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL" (CJN)



Cette formation d'une durée de 2 ans prépare à l'examen de brevet de technicien supérieur CJN, à raison de 30 étudiants par promotion. **Les étudiants se destinent principalement aux métiers du notariat (collaborateurs dans les offices notariaux), mais ils peuvent également être recrutés au sein d'entreprises diverses (banques, sociétés immobilières, collectivités territoriales, etc.).** La poursuite d'études juridiques est possible en licence professionnelle ou à l'Institut National des Formations Notariales. À ce jour, le Lycée François Couperin est le seul établissement référencé par l'ONISEP qui dispense cette formation en Seine-et-Marne.